

APPEL A PROJET POUR LA CESSION D'UN TERRAIN A BATIR ET D'UN BATI A REHABILITER SUR LE SECTEUR SAINT BENOIT AU CAP d'ANTIBES
--

VILLE D'ANTIBES
Cours Masséna, 06600 Antibes
SIREN : 210600045

Objet : Appel à projet visant à organiser la publicité et la sélection impartiale des candidats à l'attribution d'un bâti à réhabiliter et d'un terrain à bâtir, à céder par la Ville d'Antibes, qui se seront présentés avec leur projet.

Lieu d'exécution : 117 boulevard François Meilland (Cap d'Antibes), à Antibes

Description : Les parcelles des biens immobiliers à céder, appartenant la Ville d'Antibes, s'étendent sur une surface totale d'environ 4221 m², composée de plusieurs parcelles et bâtis.

Au terme de la présente consultation, il est prévu la signature d'une promesse de vente, entre l'attributaire retenu et la Ville d'Antibes.

Conditions de la consultation :

Les conditions de la consultation sont précisées dans le document de consultation téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr/.

Les conditions essentielles de cette consultation sont établies comme suit :

La présente consultation d'appel à projets vise, après l'accomplissement de mesures de publicité, à sélectionner parmi les candidats opérateurs qui se seront présentés avec un projet, celui qui sera attributaire des biens immobiliers susvisés à céder.

La procédure retenue se limite à la présentation d'une proposition unique comportant sous plis distinct, respectivement un dossier de candidature et un dossier d'offre.

Forme juridique : Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de groupement, il est nécessaire de désigner un mandataire solidaire.

Un opérateur économique peut être membre de plusieurs groupements. Cependant un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot.

En vue de la remise de leur proposition une visite du site sera organisée la semaine du 19 au 23 mai 2025 selon les modalités définies dans le document de consultation.

Toute personne souhaitant candidater à la présente consultation d'appel à projet doit obligatoirement remettre sa proposition au plus tard à la date du 31/07/2025 à 12 h 00.

Les conditions de remise des propositions avec les candidatures et les offres sont précisées dans le document de la consultation.

Les candidatures irrecevables au vu des conditions établies dans le document de consultation seront rejetées sans examen de leur offre.

Dans le cadre de la procédure de consultation, une commission ad hoc consultative d'élus est constituée pour analyser les propositions qui sont reçues et rendre un avis impérativement préalablement à l'engagement des discussions dans le cadre des négociations.

Par ailleurs, il est précisé que la personne chargée de mener la procédure désignée par le conseil municipal est Monsieur le Maire.

Après examen des dossiers d'offre des candidats recevables, selon les conditions du document de consultation, le représentant de la commune d'Antibes peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs des candidats ayant remis une offre complète.

A l'issue des négociations, les candidats qui y ont participé seront invités à confirmer les termes de leur offre technique et financière au vu de celles-ci.

Critères d'attribution :

L'opérateur sélectionné sera celui qui bénéficiera sur la base de son offre de la note la plus élevée établie à partir des critères de sélection pondérés indiqués ci-après :

Critères financiers : noté sur 100 et pondéré à 70%

- 70 points - Prix d'acquisition hors taxe en Euro, proposé dans l'offre faite par le candidat ;
- 10 points - Les garanties de paiement du prix ;
- 10 points - Le montant de l'indemnité d'immobilisation proposé ;
- 10 points - Les conditions suspensives éventuelles proposées avec la promesse de vente, les plus avantageuse pour la commune en vue de la réitération de l'acte.

Critères techniques : noté sur 100 et pondéré à 30%

- 60 points – La qualité du mémoire technique fourni dans l'offre au regard des attendus du projet détaillé dans le document de consultation ;
- 15 points - La cohérence et la faisabilité du projet au regard de son bilan financier prévisionnel fourni dans l'offre ;
- 10 points - La cohérence des conditions de mise en œuvre du projet au regard de la note de montage juridique fournie dans l'offre ;
- 15 points – La cohérence du planning prévisionnel de l'opération fourni dans l'offre.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Validité des propositions : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE, 18 AVENUE DES FLEURS 06000 NICE cedex 1.

Mail : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : 04 89 97 86 00

Fax : 04 93 55 78 31

Publication le : 07/04/2025